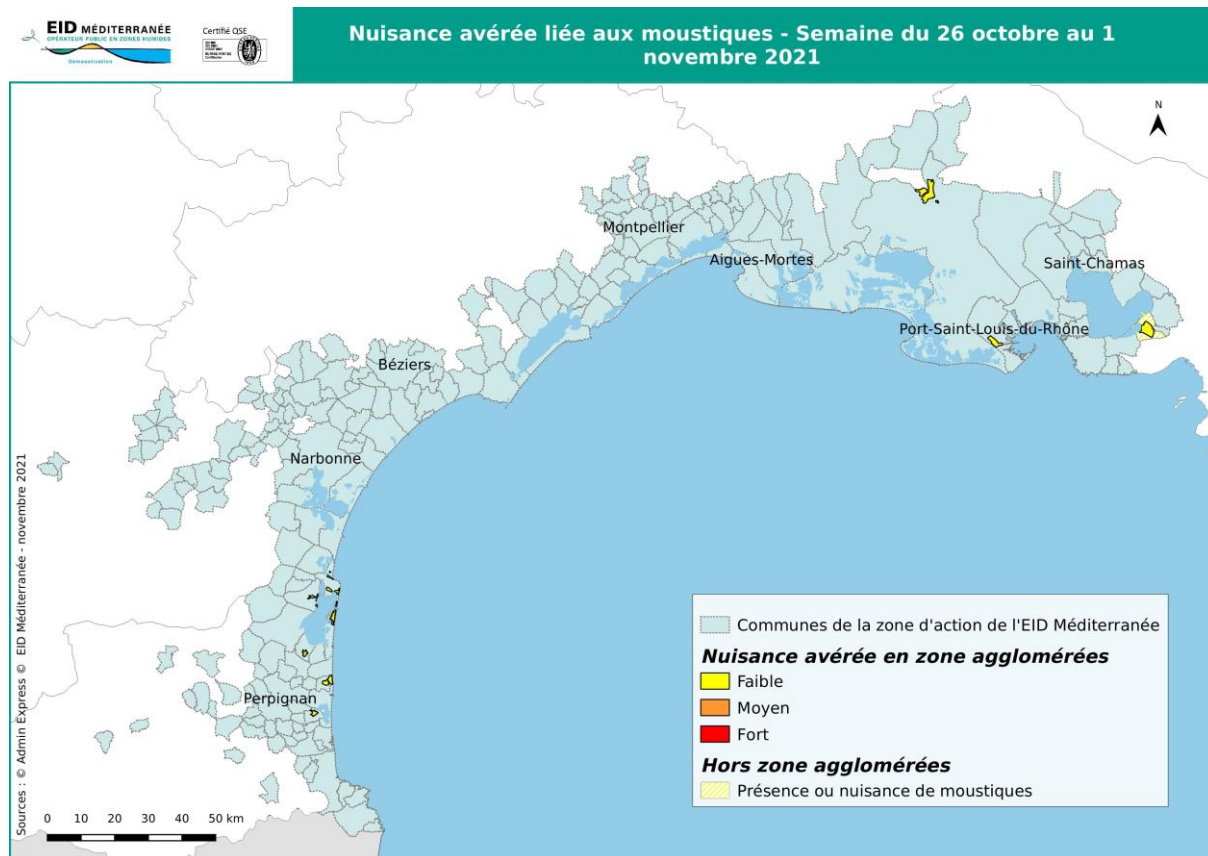


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 25 au 31 octobre 2021



Au cours de la semaine du 25 octobre 2021 :

Le niveau des populations de moustiques adultes « ruraux » est assez bas en zones naturelles voire nul en zones urbaines. Ces évaluations portent uniquement sur les espèces ciblées par les traitements larvicides opérés en zones humides à submersions temporaires.

Des traitements ont été mis en œuvre par voie terrestre pour contrôler les densités de larves les plus fortes sur de petites surfaces assez proches des zones urbaines, dont le cumul n'atteint pas 25 hectares. Le cumul annuel des traitements avoisine à ce jour 21 800 hectares de zones humides.

Bien évidemment, les piqûres occasionnées par le moustique-tigre génèrent gêne et inconfort là où elles sont subies, ce qui peut polluer à la fois le résultat des actions de lutte menées par l'EID Méditerranée contre les espèces nuisantes issues des zones humides mais aussi la photographie hebdomadaire que constitue le bulletin opérationnel hebdomadaire, qui n'est pas centré sur cette espèce, même s'il en est fait mention à titre indicatif.

À compter du 2 novembre 2021 :

Si la situation de nuisance avérée imputable aux *Aedes detritus* ne devrait pas connaître de changement, les récentes submersions en zones humides seront suivies de près, afin de caractériser les éclosions larvaires en termes d'espèces, de superficies et de densités, constituant autant d'éléments d'aide à la décision de traiter celles qui présenteraient un risque de nuisance pour les populations résidant en zones urbaines. Néanmoins, les prévisions météorologiques ne laissent pas augurer de telles situations dans l'immédiat.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Les marais temporaires littoraux ont subi un très gros coup de mer le dernier week-end, avec un cumul de pluie oscillant entre 70 et 100 mm. À l'embouchure du Grand-Rhône, selon les protocoles en vigueur, à partir du 1^{er} novembre, la protection des communes se limite à contrôler les gîtes à *Aedes detritus*. Pour les prochains jours, pas de nouveaux risques de nuisance.

► **Gard** : Quelques moustiques épars ont été observés en milieu rural et parfois en zones urbaines, dont l'agressivité n'est pas comparable à celle subie en septembre. Des précipitations importantes (entre 80 et 100 mm) sont intervenues le dernier week-end : les prospections sont pour le moment négatives (pas de larves) dans leur ensemble, avec de larges submersions. Seules quelques éclosions de moustiques « ruraux » ont été constatées sur le territoire du Grau-du-Roi. Cependant, les prévisions de températures sont en baisse, sous l'effet des vents de terre.

► **Hérault** : Pour l'heure, aucune nuisance notable liée aux *Aedes* des marais temporaires n'est à signaler. À noter le fort coup de mer du week-end dernier, qui générera certainement des éclosions larvaires d'*Aedes detritus*. Les prospections sont en cours pour caractériser avec précision les éventuelles apparitions de larves sur l'ensemble des zones humides périphériques d'étangs. Les superficies d'éclosions, si elles se vérifient, pourraient justifier un recours aux moyens de traitement aériens.

► **Aude** : La nuisance que pourrait générer les *Aedes* des marais est faible par endroit, en dehors des zones agglomérées, à nulle en agglomération. Les vents marins qui ont soufflé ces derniers jours, parfois avec force, ont provoqué l'inondation des zones humides exposées à cette mise en eau. Les prospections sont en cours pour caractériser les éventuelles éclosions de larves, très certainement dominées par *Aedes detritus*. Bon nombre de ces zones humides sont restées sèches après l'été.

► **Pyrénées-Orientales** : La semaine passée s’est caractérisée par un fort coup de mer, survenu dans les derniers jours. Sur les zones humides de Salses-le-Château et de Torreilles-plage, les premiers stades larvaires sont observés, ce qui n’est pas encore le cas sur le pourtour de l’étang de Canet, il est vrai moins sensible aux fluctuations des niveaux d’eau, qui s’opèrent le cas échéant dans un second temps. La Tramontane semble s’installer durablement et risque de pénaliser pendant quelques jours les interventions aériennes qui pourraient s’avérer nécessaires. Elle aura néanmoins le mérite d’assécher certaines bordures.

